

PROTOCOLE SANITAIRE DE DECONFINEMENT

Reprise de l'activité treuil du club A Tire d'Aile

Contexte du protocole

Les mesures prises par le gouvernement pour juguler la crise sanitaire du Covid19 a impliqué l'arrêt de notre activité par un confinement général de la population.

A partir du 11 mai 2020, les autorités françaises ont décidé d'assouplir ces mesures

Elles sont applicables dès le 11 mai 2020, et sont les suivantes :

- possibilité de se déplacer dans son département, même au-delà de 100 km de son domicile à vol d'oiseau ; possibilité de se déplacer d'un département à l'autre sur une distance inférieure à 100 km de son domicile à vol d'oiseau
- les activités individuelles sportives ou de loisirs, de plein air, sont autorisées, sous réserve de respecter les prescriptions sanitaires émises par les autorités et de limiter l'activité à 10 personnes maximum
- Les mesures de distanciation entre personnes sont toujours de 1 mètre entre chaque personne
- Le port du masque est nécessaire dans les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées
- Nettoyage et désinfection des surfaces en contact manipulées par plusieurs personnes sont impératifs

Ce protocole sanitaire vise à préciser les modalités de reprise de l'activité treuil du Club A Tire d'Aile à compter du 11 mai 2020, jusqu'à ce que les restrictions gouvernementales soient levées.

Organisation de l'activité treuil

Une session treuil ne peut se tenir qu'avec au moins deux treilleurs

Pilotes et treilleurs s'inscrivent, dans la limite de 10 personnes par session, à l'adresse suivante :

https://docs.google.com/spreadsheets/d/1ZD14z8kXqr1qldIUolfGwRN839uXaLM_0Fd87BnyyU0/edit?usp=sharing

En cas d'inscriptions supérieures à 10 personnes pour une session, les pilotes ayant déjà volé ne seront pas prioritaires

L'organisateur confirme la sortie treuil sur notre site internet et en donne les détails(lieu, heure, ...)

Les pilotes inscrits s'engagent à être présents pour la sessions à laquelle ils se sont inscrits.

Lors de la session treuil

Le chauffeur :

- Seul le chauffeur de la voiture peut être dans l'habitacle (pas de passager)
- Pour éviter toute contamination, le port du masque est obligatoire pour le chauffeur
- Lors d'une rotation le conducteur remplacé devra passer à la lingette désinfectante, le levier de vitesse, le volant, les poignées intérieures et extérieures, ainsi que toutes autres surfaces qu'il aura pu avoir en contact

Le treuilleur :

- Seul le treuilleur peut être à l'arrière du véhicule (pas d'élève treuilleur)
- Le treuilleur remplacé devra passer à la lingette désinfectante, la manette de frein du treuil, les boutons poussoir, la radio, le micro déporté, ainsi que de toutes autres surfaces qu'il aura pu avoir en contact..

Le pilote :

- A son propre matériel et l'installe seul
- S'attache seul au câble du treuil
- évite le départ en cross qui pourrait handicaper l'activité du fait du sous effectif des participants

Le starter :

- Présente le câble au pilote qui s'attache seul
- vérifie visuellement la pré-vole du pilote peut effectuer une traction test sur la câble

Nous comptons sur votre sens des responsabilités et la conscience collective des groupes qui se formeront pour faire respecter ces quelques règles de bon sens.

Stéphane POYEN
Club A Tire d'Aile

